

Pierre-Yves Lévy : « La flexibilité doit faire partie de la vie de l'entreprise »

Vaulx-en-Velin. Outilacrier a décidé dès la première loi sur les 35 heures de rester à 39 heures. Son patron, Pierre-Yves Lévy, s'en félicite encore.

Avec le sourire, mais avec conviction, Pierre-Yves Lévy se félicite a posteriori : en 1998, quand la première des deux lois Aubry s'est appliquée, il a aussitôt choisi de rester à 39 heures. « A l'époque, il y avait une dérogation pour les entreprises de moins de 20 personnes. On avait la possibilité de s'y soumettre ou pas », explique-t-il. Avec le recul, le patron d'Outilacrier, spécialisée dans le négoce industriel pour de grands comptes comme la SNCF ou Areva, ne regrette rien.

Il se souvient encore de réunions professionnelles à n'en plus finir, pendant lesquelles leurs participants consacraient le plus clair de leur temps et de leur énergie à la mise en place des 35 heures dans leur entreprise. « Dans un premier temps, ça m'a intéressé. Dans un deuxième temps, ça m'a un peu agacé. Dans un troisième temps, ça m'a amusé. Pendant trois ans, pas une seule réunion n'a été organisée sans qu'on parle des 35 heures. Pendant ce temps, pas de problème de marketing, pas de problème d'amélioration de la productivité », se rappelle Pierre-Yves Lévy.

Il explique avoir fini par arrêter de participer à ces réunions professionnelles pour se consacrer totalement à son entreprise. Voilà pourquoi il explique,



■ Pierre-Yves Lévy, président de la société Outilacrier. Photo F. V.

depuis, que les lois Aubry ont été « un facteur d'amélioration de notre productivité et de notre productivité par rapport aux concurrents qui ne se préoccupaient que de la mise en place des 35 heures ».

La société emploie maintenant 26 personnes. Leurs heures complémentaires de travail bénéficient d'un bonus de 25%. Quand l'activité se réduit, ils travaillent moins ; quand elle progresse, ils travaillent plus. Le chiffre d'affaires, qui a atteint 26 millions d'euros en 2013, devrait croître de 10% en 2014. Outilacrier ne communique pas son résultat, mais l'entreprise est profitable assure son président, Pierre-Yves Lévy. ■

F.V.

Laurent Constantin : « Il faudrait revenir aux 40 heures par semaine »

Lyon. Laurent Constantin, à la tête d'Acti, plaide en faveur d'un retour aux 8 heures de travail par jour.

« Quand on a commencé à avoir une croissance à deux chiffres, j'ai fait sauter les 35 heures », raconte Laurent Constantin, dirigeant d'Acti à Lyon. A la tête de cette agence digitale (30 salariés et un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros) qu'il a reprise en 2001 avec aucun salarié alors, l'entrepreneur précise que « dans la théorie, on est aux 35 heures. Mais compte tenu de notre activité, cela varie selon la période de l'année avec un tiers de notre effectif qui travaille un peu moins de 35 heures, un autre tiers entre 35 et 40 heures, et le dernier tiers qui dépasse le seuil des 40 heures hebdomadaires ». Pour ces derniers, Laurent Constantin est clair : « Si je les freine, ils démissionnent ! » Ils, ce sont surtout des développeurs et des consultants pour qui la réglementation du temps de travail constitue davantage une entrave à leur créativité. « En tant qu'entrepreneur, je pense qu'il faudrait revenir à 40



■ Laurent Constantin. Photo DR

heures. Huit heures par jour, c'est très bien et ça ne va pas changer la vie des gens. En tant que citoyen, je trouve que l'application des 35 heures a cassé la relation des Français avec le monde du travail ». Et d'enfoncer le clou : « Quel a été le bénéfice pour la France en terme d'image ? ». Néanmoins, Laurent Constantin reste optimiste. « Le gouvernement va peut-être vouloir oser. Il n'a plus le choix. Sinon la France va continuer de s'enliser ». ■